

EMCC

Ecole de Musique
du Canton de Clervaux

BROCHURE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024/2025



**COMMUNES/SYNDICATS
CONVENTIONNES :**
Clervaux | Troisvierges
Weiswampach | Wincrange

SCHOULKAUZ:
Kiischpelt | Wiltz (Eschweiler)

SISPOLO:
Parc Hosingen | Putscheid



Léif Frënn vu Musek a Gesang,

Huet der iech nach ni gefrot, wéi een op enger Klarinette e Slide mécht, oder wéi en Trompettist en Zongeschlag mécht, oder wéi e Pianist e Booggy Woogy spillt, woubäi en op seng rechts Hand kuckt an zugläich seng lénks Hand de Bass an d'Akkorde spillt an dat blanns ouni eng falsch Tast ze geroden, oder wéi en Organist, dee sengt Instrument als Orchester registréiert an da mat zwou Hänn an och mat de Féiss zugläich spillt an dobäi nëmmen op seng Noute kuckt... Hei eng Äntwert a Form vun enger Anekdot, déi sech an enger däitscher Stad ofspill: En Tourist freet: 'Wie komme ich zur Oper?'. D'Äntwert vun der gefrote Persoun wor klor: 'Üben, üben, sehr viel üben'.

Sou ass et mat allem wat ee gutt kann: Et huet ee laang dorunner geübt, sief et en Handwierk oder en Hobby. Eis Museksschoul ass zwar gratis, awer ouni ze üben geet et och net. Fir dass d'Üben awer zu engem Erfolleg féiert hu mer eng ganz Rei Museksproffen, déi de Schüler weisen, wéi een et soll maachen. A wann dann no enger gewëssener Zäit op eemol Musik aus dem Instrument oder dem Mond erauskënnt a wann dann och nach déi Musek mat aner Schüler zesumme gemaach gëtt, ass den Erfolleg do.

Jo zesumme Musek maachen ass engt vun de groussen Zieler, zesummen a Jugendformatiounen, sief et Clarindo oder di lokal Jugendensembelen vun den eenzelne Museksveräiner, oder Kanner a Jugendchëier. Dofir schreift iech an der Musekschoul an a kräizt un fir an eis Veräiner ze kommen. Mir huelen iech häerzlech op a féieren iech op d'Bühn, wou der da konnt mat eis den Applaus vum Publikum entgéint huelen. Mir freeën eis op iech!

Jean-Paul Reitz

President vum Syndcat Musique et Chant vum Kanton Klierf

Léif Schüler,

Mat Freed kënne mir iech fir dat kommend Schouljoer annoncieren, dat endlech eng nei Versioun vun eiser „CHOIR FACTORY“ organiséiert gëtt!

Mam CUBE521 hu mir ee staarken, professionelle Partner fonnt, wouduerch mir lo schonn iwwerzeegt kënne sinn, dat dës Neioplage vun eisem am Joer 2013 an d'Liewe gesate Chouer-Projet een Erfolleg gëtt. Ënner der Leedung vum Marie Weis wäert een Erwuessene-Chouer ee moderne Repertoire aprouwen, dëst vum 27. Februar bis de 27. Mäerz 2025, ëmmer donneschdes Oves am CUBE521. Samschdeg den 29. Mäerz wäert dann no enger Generalprouf de Concert sinn - selbstverständlech dann och am CUBE521.

Natierlech kënnt an den nächste Méint ee Flyer raus, mat villen zousätzlechen Informatiounen an engem Formular, wou dir iech aschreiwe konnt. Gäre konnt dir eis awer och lo schonn eng Mail schreiwen, wann dir um Projet interesséiert sidd (-> emcc@ugda.lu). All Schüler, déi nach keng 18 Joer hunn an doduerch beim Choir Factory - Projet nach net matmaache kënnen, fannen an dëser Brochure aner Méiglechkeeten, Couren a Stagen am Beräich Gesang.

Ech wënschen iech all ee schéint Schouljoer 2024-2025!

Thomas Reuter

Chargé de la direction de l'EMCC

INSCRIPTION AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

L'Ecole de musique du Canton de Clervaux travaille étroitement avec les sociétés de musique de la région, notamment concernant les REMISES DE DIPLÔMES au niveau local et la LOCATION D'INSTRUMENTS à vent.

Pour permettre cette collaboration et également pour permettre le recrutement de l'élève par les associations, ce qui est entièrement dans l'intérêt de l'élève, il est très recommandé de cocher le volet correspondant « location instrument à vent » sur la fiche d'inscription aux cours de musique (page 16).

Les élèves qui désirent faire partie d'une association musicale (fanfare ou harmonie) de leur commune, ont la possibilité de louer un instrument de cette association (sous réserve de stock d'instruments de la société). Aussi, **chaque société est représentée par un/une responsable local(e)** qui assure le contact entre l'Ecole de musique, la société et la commune. En dehors de cela, il/elle s'occupe des salles et de l'infrastructure aux différents endroits de cours, ainsi que de la **location d'instruments à vent** :

> FANFARE KIISCHPELT	Christine GLODT (691 56 21 88)
> SOCIÉTÉ DE MUSIQUE WEISWAMPACH	Ralph KREMER (99 85 69 / 691 51 00 16)
> HARMONIE CLERVAUX	Luc KEIPES (661 25 06 59)
> SOCIÉTÉ MUSICALE WINCRANGE	Mario THILL (621 36 08 27)
> FANFARE HEINERSCHIED	Melanie KESSELER-FABER (691 30 92 99)
> FANFARE LIELER	Jean-Paul REITZ (99 73 72 / 621 31 43 09)
> HARMONIE HOSINGEN	Diana ARENS (691 24 96 07)
> FANFARE HUPPERDANGE	Brigitte LAFLEUR (661 75 47 33)
> GEMENGEMUSIK MUNSHAUSEN	Danielle LINCKELS-SCHMITZ (26 91 08 19 / 691 12 31 48) Carole CALES (621 77 42 04)
> HARMONIE TROISVIERGES	Marianne FELLENS-ROSS (99 77 41 / 691 99 77 41)



SECRÉTARIAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE CLERVAUX

Tél. : 92 96 76-1 | emcc@ugda.lu | www.ecomuscc.org | www.ugda.lu

Adresse : B.P. 70 | L-9701 Clervaux

Heures de bureau : Lundi - vendredi : 08.30 - 12.00 et 13.00 - 16.00 heures

Congé annuel :

du 5 au 23 août 2024

Chargé de direction de l'EMCC : **Thomas REUTER**

Secrétaires : **Eliane DA ROCHA-PEFFER** | **Martine THILL-REISEN**

Président du Syndicat Musique et Chant : **Jean-Paul REITZ**

LES VACANCES ET CONGÉS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL :

1. le congé de la Toussaint commence le dimanche 27 octobre 2024 et finit le dimanche 3 novembre 2024 ;
2. les vacances de Noël commencent le dimanche 22 décembre 2024 et finissent le dimanche 5 janvier 2025 ;
3. le congé de Carnaval commence le dimanche 16 février 2025 et finit le dimanche 23 février 2025 ;
4. les vacances de Pâques commencent le dimanche 6 avril 2025 et finissent le dimanche 20 avril 2025 ;
5. jour férié légal le lundi de Pâques : le lundi 21 avril ;
6. jour férié légal : le jeudi 1er mai 2025 ;
7. jour férié légal de la Journée de l'Europe : vendredi 9 mai 2025 ;
8. le congé de la Pentecôte commence le dimanche 25 mai 2025 et finit le dimanche 1er juin 2025 ;
9. jour de congé pour le lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025 ;
10. jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : lundi 23 juin
11. les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2025 et finissent le dimanche 14 septembre 2025.





Cours collectifs	Enseignants
Éveil musical	Elfi Pip
Formation musicale	Vera Genten, Ingrid Kötten, Mario Paquet, Andy Houscheid, Tanja Schmitz, Vedran Mutic
Cours individuels	
Flûte traversière	Anne Börgmann, Isabelle Cornet, Miriam Arnold, Patrice Bach
Clarinette	Sonja Soons, Véronique Anciaux
Hautbois	Françoise Bourgois
Saxophone	Georges Glod, Thibault Collien, Liesbeth Van Caloen, Loïc Wergifosse
Trompette, bugle, cornet	Fabrice Kohnen
Cor en fa	David Lefèvre
Trombone	Laurent Lemaire, Christophe Mertz
Baryton, tuba, euphonium, basse	Laurent Lemaire, Christophe Mertz, Fabrice Kohnen
Percussion, Drumset	Sylvain Godenne, Martin Schommer, Kevin Hermann
Piano	Fabienne Crutzen, Vera Genten, Michael Schneider, Thomas Reuter, Mario Paquet
Piano moderne	Andy Houscheid, Stephan Schmitz
Piano jazz	Andy Houscheid
Keyboard	Stephan Schmitz, Andy Houscheid
Orgue	Michael Schneider
Guitare classique / d'accompagnement	Nathalie Peetermans, Geoffrey Lejeune
Guitare électrique, guitare basse électrique	Olivier Stalon, Geoffrey Lejeune
Violon	Amèle Metlini
Violoncelle	Anne-Marie Osborne
Chant individuel classique	Erik Schmidt
Chant individuel moderne	Marie Weis
Harmonie écrite	Fabienne Crutzen
Déchiffrage	à déterminer
Improvisation	Olivier Stalon, Stephan Schmitz, Andy Houscheid, Loïc Wergifosse
Pratique au clavier	Stephan Schmitz
Ensembles : chorale enfantine, chorale adolescents, ensemble vocal, musique de chambre, ensemble homophone, pratique collective, combo, big band	à déterminer

I. Formation musicale:

(cours collectifs)

5 ans au 31/08 ->	(Eveil musical 1 pas offert à l'EMCC) Eveil musical 2 (1h/semaine)	- facultatif
6 ans au 31/08 ->	Eveil musical 3 (1h/semaine)	facultatif

DIVISION INFÉRIEURE:

à partir de 7 ans au 31/08 ->	FM 1^{ère} année (1h/semaine)	obligatoire
	FM 2^{ème} année (1,5h/semaine)	obligatoire
	FM 3^{ème} année (2h/semaine)	obligatoire
	FM 4^{ème} année (2h/semaine)	obligatoire

DIVISION MOYENNE:

FM 5^{ème} année (2h/semaine)	facultatif (*)
FM 6^{ème} année (2h/semaine)	facultatif (*)

II. Formation instrumentale et vocale

(cours individuels)

7 ans au 31/08 ->	(Eveil instrumental 1 pas offert à l'EMCC) Eveil instrumental 2 (30 min. /semaine)
8 ans au 31/08 ->	Eveil instrumental 3 (30 min. /semaine)

DIVISION INFÉRIEURE :

à partir de 9 ans au 31/08 ->	Inférieur 1, 1^{ère} année (30 min. /semaine)	1 ^{er} cycle
	Inférieur 1, 2^{ème} année (30 min. /semaine)	
	Inférieur 2, 1^{ère} année (30 min. /semaine)	
	Inférieur 2, 2^{ème} année (30 min. /semaine)	
		(diplôme du 1 ^{er} cycle)
	Inférieur 3, 1^{ère} année (30 min. /semaine)	2 ^{ème} cycle
	Inférieur 3, 2^{ème} année (45 min. /semaine)	
	Inférieur 4, 1^{ère} année (45 min. /semaine)	
	Inférieur 4, 2^{ème} année (60 min. /semaine)	
		(diplôme du 2 ^{ème} cycle)
	DIVISION MOYENNE (*) :	
	Moyen 1, 1^{ère} année (60 min. /semaine)	3 ^{ème} cycle
	Moyen 1, 2^{ème} année (60 min. /semaine)	
	Moyen 2, 1^{ère} année (60 min. /semaine)	
	Moyen 2, 2^{ème} année (60 min. /semaine)	
		(diplôme du 3 ^{ème} cycle)

III. Formation d'ensemble

chorale enfantine, chorale adolescents, ensemble vocal,
musique de chambre, ensemble homophone, pratique collective,
combo, big band
(30-90 min. /semaine)

* Pour les élèves qui veulent faire la division moyenne en formation instrumentale / vocale, la 5^{ème} et 6^{ème} année de formation musicale sont obligatoires.

Tu es élève au lycée ?
Tu aimes la musique ?
Tu rêves de jouer dans un groupe pop ou rock ?

... alors inscris-toi dans notre formation

„ **be a musician !** “,

qui te fournira les connaissances et moyens pour fonctionner
dans un groupe de musique moderne !

Cette formation contient trois volets de cours :

La **formation musicale** (approche par la musique moderne),
le **cours d'instrument** et la **pratique collective** (ensemble/combo/band).

COURS COLLECTIF	COURS INDIVIDUEL (INSTRUMENT)	PRATIQUE COLLECTIVE
formation musicale 1 + 2 (90'/semaine) -	inférieur 1.1 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
formation musicale 3 (120'/semaine)	inférieur 1.2 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
formation musicale 4 (120'/semaine)	inférieur 2.1 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 2.2 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 3.1 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 3.2 (45'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 4.1 (45'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 4.2 (60'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)

Intéressé ?

Il suffit d'en parler à tes parents, puis de remplir et nous envoyer la fiche
d'inscription (les deux dernières pages de cette brochure) !

DETAILS DES COURS COLLECTIFS

Sous réserve de modifications ! Les horaires définitifs seront communiqués aux élèves en début septembre.
(Selon le nombre d'inscriptions - effectif minimal de 8 participants/classe - certains cours collectifs peuvent être régionalisés.)

Cours	Conditions d'admission	Lieu et horaire Wincrange
Éveil musical 2	Cycle 1.2 de l'Ecole Fondamentale (5 ans au 31/08)	Jeudi, 13h30 - 14h30 Centre scolaire Wincrange
Éveil musical 3	Cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale (6 ans au 31/08)	Jeudi, 14h30 - 15h30 Centre scolaire Wincrange
Formation musicale 1 ^{ère} année	A partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale (au moins 7 ans au 31/08)	Mardi, 13h30 - 14h30 Centre scolaire Wincrange
Formation musicale 2 ^{ème} année	Avoir réussi l'année précédente	Mardi, 14h30 - 16h00 Centre scolaire Wincrange
Formation musicale 3 ^{ème} année	Avoir réussi l'année précédente	Mardi, 16h15 - 18h15 Centre scolaire Wincrange
Formation musicale 4 ^{ème} année	Avoir réussi l'année précédente	Jeudi, 13h30 - 15h30 Centre scolaire Wincrange
Formation musicale 5 ^{ème} année	Avoir réussi l'année précédente	
Formation musicale 6 ^{ème} année	Avoir réussi l'année précédente	
Formation musicale accélérée 1 (cours d'adultes)	Avoir au moins 16 ans	
Formation musicale 3 (cours d'adultes)	Avoir réussi l'année précédente	
Formation musicale 4 (cours d'adultes)	Avoir réussi l'année précédente	
Chant choral pour enfants	6 - 12 ans OUVERT À TOUS (pas de formation musicale obligatoire)	
Chant choral pour adolescents	12 - 18 ans OUVERT À TOUS (pas de formation musicale obligatoire)	
"be a musician!" formation musicale 1+2	Être élève au lycée	
"be a musician!" formation musicale 3^{ème} année	Être élève au lycée	
"be a musician!" formation musicale 4^{ème} année	Être élève au lycée	

> COURS INDIVIDUELS :

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation
avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire

RENTRÉE SCOLAIRE : Le mercredi 18 septembre 2024

Lieu et horaire Clervaux	Lieu et horaire Parc Hosingen	Lieu et horaire Troisvierges/Weiswampach
Mardi, 13h30 - 14h30 Bâtiment EMCC	Lundi, 14h00 - 15h00 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 16h15 - 17h15 Ancienne école primaire Binsfeld
Mardi, 14h30 - 15h30 Mardi, 15h30 - 16h30 Bâtiment EMCC	Lundi 15h00 - 16h00 Lundi 16h00 - 17h00 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 17h15 - 18h15 Ancienne école primaire Binsfeld
Jeudi, 13h30 - 14h30 Bâtiment EMCC	Lundi, 15h00 - 16h00 Centre scolaire Hosingen	Mardi, 13h30 - 14h30 Ancienne école primaire Wilwerdange
Jeudi 14h30 - 16h00 Mardi 16h30 - 18h00 Bâtiment EMCC	Lundi, 16h00 - 17h30 Centre scolaire Parc Hosingen	Mardi, 14h30 - 16h00 Ancienne école primaire Wilwerdange
Jeudi, 16h15 - 18h15 Bâtiment EMCC	Lundi, 17h30 - 19h30 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 13h30 - 15h30 Ancienne école primaire Wilwerdange
Mardi, 18h00 - 20h00 et Bâtiment EMCC	-	Jeudi, 16h00 - 18h00 Ancienne école primaire Wilwerdange
Jeudi, 16h30 - 18h30 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Mardi, 17h15 - 19h15 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Mardi, 18h30 - 20h30 Bâtiment EMCC		
Mercredi, 19h00 - 21h00 Bâtiment EMCC		
Jeudi, 19h00 - 21h00 Bâtiment EMCC		
Vendredi, 17h30 - 19h00 Bâtiment EMCC		
Horaire à déterminer Lycée Edward Steichen Clervaux		
Mercredi : 16h15 - 17h45 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Mercredi 17h45 - 19h45 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Jeudi 16h30 - 18h30 Lycée Edward Steichen Clervaux		

ACTIVITES EMCC ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ACTIVITÉ	DESCRIPTION	LIEU	DATES	PARTENAIRES
Workshop «Orchestre d'harmonie»	Weekend de répétitions avec concert final - à partir de 18 ans	à déterminer	15 - 17 novembre 2024	Syndicat musique et chant, Ecole de Musique de l'UGDA
Remise de diplômes	aux lauréats de l'année scolaire 2023-2024	Winrange	à déterminer	Commune de Winrange, Société musicale de Winrange
Let's sing	stage de chant, danse et créativité pour enfants et adolescents	Weicherdang	19 - 22 février 2025	Ecole de Musique de l'UGDA, SNJ, INECC
CHOIR FACTORY	Travail de répertoire moderne pour chœur (Pop, Musical, Gospel, Swing, ...) - à partir de 18 ans	Cube 521	répétitions les jeudis du 27 février au 27 mars; concert le samedi 29 mars	Syndicat musique et chant, Cube521
Musekswoch Ouschteren	stage d'ensemble/ orchestre pour débutants - instruments à vent et percussion	Munshausen	9 - 12 avril 2025	Ecole de Musique de l'UGDA, SNJ
Présentations aux écoles primaires	Présentations d'instruments / activités de chant et rythmes aux écoles primaires	à déterminer	avril - mai 2025	Ecoles primaires et sociétés de musique concernées
Audition	des élèves du niveau inférieur 3.2 et 3.3	Cube521	mai 2025	Cube521
EMCC on stage	grand concert des élèves et enseignants de l'école	Clervaux	juin 2025	Commune de Clervaux
Concert des enseignants		à déterminer	à déterminer	De Klenge Marnecher Festival

> Divers auditions, concerts, encadrements de nos ensembles, chorales et classes instrumentales



EMCC on Stage

**Music-Show
by the students
and teachers
of the EMCC**

29. Juni 2024 - 19h00
Hall Polyvalent Clervaux

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2024-2025

A. Conditions générales

1. Formation musicale

- › Voir tableau cours collectifs pages 8 et 9 sous conditions d'admission.

2. Formation instrumentale

- › Avoir au moins 7 ans (au 31/08)
- › Suivre parallèlement la formation musicale (ou avoir terminé la division inférieure -> FM4)
- › **Pour les cours de PIANO, GUITARE et CORDES, il faut avoir suivi l'éveil musical 2 ET 3, ou bien la première année de formation musicale.**

3. Formation vocale (chant individuel)

- › Avoir au moins **11 ans**
- › Suivre parallèlement la formation musicale (ou avoir terminé la division inférieure -> FM4)

4. Division moyenne :

- › Les élèves qui désirent suivre les cours d'instrument ou chant en division moyenne doivent suivre (ou avoir terminé) la division moyenne en formation musicale (FM 5+6).
- › La division moyenne spécialisée n'est pas offerte à l'EMCC.

5. Deuxième instrument :

- › Le choix d'un deuxième instrument n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du premier cycle dans la première branche instrumentale. (Une dispense peut être accordée uniquement par la direction de l'école, sous condition favorable de l'enseignant du premier instrument.)

IMPORTANT :

- a) En cas de surplus d'inscriptions dans certaines branches, des listes d'attente seront établies - à ce moment, priorité sera donnée aux élèves qui ont déjà suivi la première année de formation musicale.
- b) Pour les élèves venant d'un autre établissement d'enseignement musical, seules les inscriptions accompagnées d'une copie des diplômes seront acceptées.
- c) Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche.
- d) L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire du/des cours individuel(s).



B. Conditions spécifiques

1. Piano

- › Avoir un piano **mécanique** à domicile. Les pianos électriques (tout comme orgue électrique, keyboard, etc.) **ne sont pas acceptés**.

2. Piano jazz

- › Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en piano (*)

3. Keyboard

- › Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en piano ou orgue. (*)
(Exception : formation musicale « be a musician ! » voir page 7)
- › Avoir un Keyboard à domicile.

4. Guitare d'accompagnement

- › Avoir obtenu le diplôme du premier cycle en guitare classique. (*)

5. Improvisation

- › Avoir obtenu le diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale ou vocale correspondante.

6. Déchiffrage

- › Avoir obtenu le diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale ou vocale correspondante.

7. Chant classique et chant moderne

- › Age minimum : 11 ans

8. Pratique au clavier

- › Age minimum : 15 ans
- › Avoir obtenu le diplôme de la division moyenne en formation musicale (6ème année) **ou** le diplôme de la première mention dans une branche instrumentale ou en chant individuel. (*)

9. Musique de chambre et Combo

- › Avoir obtenu le diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale ou vocale correspondante.

(*) Une dispense peut être accordée uniquement par la direction de l'école.

NOUVEAU COURS : Piano moderne

> Age minimum : 11 ans

> ATTENTION : Il ne s'agit pas d'un cours qui ressemble au piano classique, juste avec des morceaux modernes. Ici, le centre du programme est défini par l'interprétation de « Lead-sheets » de la musique rock/pop et de la réalisation d'accords. Vu la difficulté du programme, il est recommandé d'avoir suivi des cours de piano classique et/ou de Keyboard auparavant.



LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2024-2025

C. Montants et conditions du droit d'inscription

Tarifs :

Elèves jusque 17 ans (inclus) au 1^{er} septembre 2024 :

- › Eveil et formation musicale jusque FM4 inclus : **cours gratuits**
- › Formation instrumentale et vocale jusqu'à l'obtention du diplôme du 1^{er} cycle : **cours gratuits**
- › Ensembles, musique de chambre, combo, chorales : **cours gratuits**
- › Formation musicale FM5 et FM6, ainsi que formation instrumentale et vocale cycle 2 (division inférieure) et division moyenne : **100€ par cours (*)**

Elèves à partir de 18 ans (au 1^{er} septembre 2024) :

- › Formation musicale : **100€**
- › Cours individuels : **100€**
- › Ensembles, musique de chambre, combo : **100€ / gratuits pour les inscrits aux cours individuels**

En cas de dépassement des délais de paiement mentionnés sur les factures, une augmentation de 10€ pour frais administratifs sera ajoutée au montant initial.
(Les présents tarifs restent soumis à l'approbation du SICLER.)

Les droits d'inscription sont non remboursables.

Non-résidents :

Pour les élèves venant d'une commune non-membre du/non-conventionnée avec le SICLER, les conditions suivantes sont en vigueur :

- Cours collectifs** : Les élèves non-résidents sont acceptés aux cours collectifs et ensembles sous réserve de places encore disponibles.
- Cours individuels** : Les cours individuels **sont accessibles pour les élèves non-résidents** uniquement :
 - › pour les personnes inscrites/affiliées au Lycée Edward Steichen Clervaux
 - › pour les non-résidents qui sont membres actifs et réguliers d'une société de musique ou d'une chorale affiliée au Syndicat de Musique et de Chant du Canton de Clervaux
 - › pour les élèves non-résidents déjà inscrits en 2023-2024

(*) Les élèves en dessous de 18 ans peuvent éventuellement profiter de l'**aide étatique** pour les cours qui ne tombent pas dans la gratuité. Conditions et informations sous www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

> Inscriptions anciens élèves à partir du 15 avril 2024

> Inscriptions nouveaux élèves à partir du 1 mai 2024

> **Date limite d'inscription : 1 juin 2024** (Pour les formulaires envoyés après cette date, l'inscription ne pourra pas être garantie -> LISTE D'ATTENTE)

Les inscriptions seront définitivement clôturées pour le 2 septembre 2024. Les inscriptions arrivant après cette date ne pourront donc être prises en compte.

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire, dûment rempli, signé et envoyé en complet (2 pages!) à

Ecole de Musique du Canton de Clervaux
B.P. 70
L-9701 CLERVAUX
Tél: 92 96 76 - 1

Le (la) soussigné(é)

Nom et prénom			
Rue et numéro			
Code postal et localité			
Téléphone privé		Téléphone bureau	
GSM (*)		E-mail	

désire inscrire sa fille ☐ son fils ☐ désire s'inscrire ☐

Nom et prénom :		SEXE : Masculin ☐ Féminin ☐
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Matricule national : (OBLIGATOIRE !)		ancien élève ☐ nouvel élève ☐
E-Mail élève :		Étudiant : oui ☐ non ☐
REMARQUES :		
 ☐	Elève du Lycée Edward Steichen Clervaux (Si possible, les cours pourront avoir lieu dans les bâtiments du LESC)	

aux cours de musique suivants :

FORMATION MUSICALE

☐ Éveil musical 2 (5 ans) ☐ Éveil musical 3 (6 ans) ☐ 1 ^{ère} année (à partir de 7 ans) ☐ 2 ^{ème} année ☐ 3 ^{ème} année ☐ 4 ^{ème} année	☐ 5 ^{ème} année ☐ 6 ^{ème} année ☐ Formation musicale pour adultes ☐ « be a musician ! » formation musicale (voir page 7)
--	--

(*) Certains messages de l'école se font par sms, notamment les annulations de cours.
Il est donc important d'indiquer le numéro de GSM.

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025



FORMATION INSTRUMENTALE

- ☐ Flûte traversière
- ☐ Hautbois
- ☐ Clarinette sib / mib / basse
- ☐ Saxophone
- ☐ Trompette / Cornet / Bugle
- ☐ Cor en fa
- ☐ Trombone
- ☐ Tuba / Baryton / Euphonium
- ☐ Basse sib / mib / ut
- ☐ Alto mib
- ☐ Percussion classique
- ☐ Percussion - Drumset

- ☐ Violon
- ☐ Violoncelle
- ☐ Guitare classique
- ☐ Guitare électrique
- ☐ Guitare basse électrique
- ☐ Piano
- ☐ Piano jazz
- ☐ Keyboard
- ☐ Orgue
- ☐ Piano moderne (*nouveau cours*
-> voir conditions page 13)

LOCATION INSTRUMENT À VENT :

- ☐ Nous désirons louer un instrument à vent d'une société musicale de notre commune ; par conséquent, nous sommes d'accord que les données de cette inscription (choix d'instrument, adresse, téléphone, mail) soient transmises à la société suivante : (*voir page 3*)

(Remplir)

FORMATION VOCALE

- ☐ Chant individuel classique
- ☐ Chant individuel moderne

FORMATIONS D'ENSEMBLE (Instrument, vocale :)

- ☐ Musique de chambre
- ☐ Ensemble instrumental
- ☐ Ensemble de musique moderne (COMBO)
- ☐ Ensemble vocal
- ☐ Chorale pour enfants (à partir de 6 ans)
- ☐ Chorale pour adolescents (de 12 à 18 ans)

(L'inscription au Big Band de l'école se fait uniquement par recommandation des enseignants. En cas d'intérêt, adressez-vous donc à votre enseignant.)

AUTRES COURS (Voir conditions d'accès page 13)

- ☐ Improvisation (Instrument:)
- ☐ Déchiffrement (Instrument:)
- ☐ Harmonie
- ☐ Guitare d'accompagnement
- ☐ Pratique au clavier

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. L'Ecole de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés, et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers. Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2021)

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription aux cours, notamment du montant du droit d'inscription, mentionnés à la page 14 de cette brochure, et les approuve.

Date et signature:
(pour les mineurs, signature du tuteur)